



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Buttress**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit phytosanitaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4
1000 Brussel / Bruxelles
Téléphone: 0031 10-3037725
Adresse e-mail: salesbenelux@nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352
8002 5500

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
P305 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse de sel de sodium
2,4-DB 400g/L

3.2. Mélanges**Composants:**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

2,4-DB Na

No.-CAS: 10433-59-7
No.-EINECS / No. ELINCS: 233-917-1
No REACH:
Concentration: 34,6 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,4-Dichlorophenol

No.-CAS: 120-83-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 204-429-6
No REACH: 01-2119513326-47
Concentration: 0,0% - 0,3% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, Diarrhée, anorexie, Nausée, Salivation, douleurs abdominales, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, Coma

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.



Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
2,4-DB Na	10433-59-7		pas de classification existant
2,4-Dichlorophenol	120-83-2		pas de classification existant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : liquide
Forme : Concentré soluble
Couleur : brun foncé
Odeur : de phénol
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
- Point d'éclair : >100 °C



Température d'inflammation	: >400 °C
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: 1,257 g/cm ³
pH	: 9 - 11
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log POW = 1,35
Constante de dissociation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 16,9 mPa.s
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	: Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts, Acides forts, Des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 667 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance d'essai: 2,4-DB Na

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : souris
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Dose: 17,8 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: 2,4-DB Na

NOEC Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Dose: 63,4 mg/l
Période d'essai: 32 jr
Substance d'essai: 2,4-DB Na

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna
Dose: 21,5 mg/l
Période d'essai: 48 h
Substance d'essai: 2,4-DB Na

NOEC Daphnia magna
Dose: 3 mg/l
Période d'essai: 21 jr

Toxicité pour les algues : CE50r Scenedesmus subspicatus
Dose: 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r Scenedesmus subspicatus
Dose: 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50r Selenastrum capricornutum (algue verte)
Dose: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOECr Selenastrum capricornutum (algue verte)
Dose: > 100 mg/l

CE50b Selenastrum capricornutum (algue verte)
Dose: > 54,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOECb Selenastrum capricornutum (algue verte)
Dose: 12,5 mg/l

CE50r lemna minor
Dose: 9,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r lemna minor
Dose: 9,9 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

Durée d'exposition: 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Koc = 112.5 - 455.8 (2,4-DB)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :
Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IMDG :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

IATA-DGR :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buttress

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2018/01/16

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2018/01/16

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. . Koningsstraat / Rue Royal, 97-4 1000 Brussel / Bruxelles Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-3187	0031 10-3037725
Téléfax	: +43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	: Katharina.Krueger@nufarm.com	salesbenelux@nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.